

ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT ROUMAIN

Mihai HOPULELE

Ce qui constitue depuis toujours un trait dominant de l'école roumaine, a été surtout, son aspect ouvert au progrès pédagogique. Dès 1898, par les lois concernant la fondation de l'enseignement roumain moderne, grâce aux soins du professeur Spiru Haret, l'école roumaine a été soumise à de continuelles transformations qualitatives. A l'époque, le lycée était déjà organisé en trois sections : scientifique, moderne et classique. La durée de l'école primaire était de quatre ans, pour être prolongée partiellement en 1924, à sept années d'études. L'école de sept ans était alors facultative.

La Réforme de l'enseignement de 1948 a ouvert largement les portes de l'école à tous les enfants de la nation, sur la base pratique et réelle de l'enseignement général, obligatoire et gratuit, de sept ans. A côté de l'école élémentaire, on a créé un large réseau d'écoles secondaires, lycées et écoles techniques, d'une durée de dix ans. La nécessité de plus en plus grande de cadres hautement qualifiés pour l'économie nationale a déterminé l'institution en 1956 du lycée de culture générale de onze ans, et la prolongation de l'étude scolaire à l'école générale de sept à huit ans, en 1961.

Comme la Roumanie socialiste contemporaine connaît un continuel essor économique jamais connu dans le passé, le processus complexe de l'industrialisation au niveau de la technique moderne mondiale a demandé de nouveaux changements dans la structure de l'enseignement. En 1969, l'Etat a décidé le commencement des études scolaires à partir de l'âge de six ans. L'école roumaine vient de se situer ainsi à côté des 55 pays du monde qui font entrer leurs enfants à l'école à l'âge de six ans. En même temps, on passe à présent à l'école de culture générale de 12 ans et à l'enseignement élémentaire obligatoire de dix ans. C'est ainsi que la Roumanie vient se ranger parmi les pays avancés du monde, qui disposent de l'école générale obligatoire de dix ans.

Tout cela demande bien sûr, de grands efforts de la part de notre pays pour le développement rapide de la base matérielle de l'enseignement et l'application de méthodes pédagogiques modernes. Ce processus a exigé également la préparation correspondante des enseignants. Voici quelques chiffres significatifs. Si dans le passé, en 1938, il y avait en tout 4 centres universitaires avec 16 institutions d'enseigne-

ment supérieur, comprenant 33 facultés, la Roumanie actuelle dispose de plus de 15 centres universitaires avec 47 institutions d'enseignement supérieur et 178 facultés.

Le nombre des étudiants reçus en première année, dépasse le total des étudiants de 1938. Au début de cette année scolaire on comptait presque 200 000 professeurs et instituteurs et plus de 3 500 000 élèves et étudiants.

L'Etat roumain n'épargne pas ses efforts matériels pour la jeunesse. Plus de 50% des étudiants reçoivent des bourses d'études et tous les élèves de l'école élémentaire obligatoire et de l'enseignement de culture générale reçoivent gratuitement leurs manuels scolaires. On dépense ainsi plus de 25 millions lei pour cela, chaque année scolaire.

La dépense moyenne par élève est passée de 800 lei en 1960 à 1190 lei en 1968 ; celle pour la préparation d'un étudiant, de 10 655 lei, en 1960, à 11 800 lei en 1968. Presque un quart du budget de l'Etat est destiné aux dépenses pour l'enseignement, la culture et la santé. Ce ne sont que quelques chiffres qui peuvent pourtant mettre en évidence l'attention accordée à l'enseignement public en Roumanie, pour réaliser l'instruction de la jeune génération.

Passons en revue les formes et les degrés de l'enseignement roumain. Celui-ci est en plein essor et il correspond aux nécessités du présent et de l'avenir du développement économique et social du pays. Moins compliqué peut-être en ce qui concerne les structures que celui de la France, il reflète les soins de la nation d'avoir une jeunesse préparée à la vie, hautement qualifiée et dévouée aux intérêts nationaux.

On distingue, tout d'abord l'*enseignement dit préscolaire* (la maternelle), destiné aux enfants âgés de 3-7 ans, ensuite l'*école générale obligatoire de 10 ans* (enfants de 6-16 ans), le *lycée de culture générale* (jeunes gens de 16-19 ans), les *écoles spéciales* pour les enfants atteints de déficiences physiques ou intellectuelles et l'*enseignement supérieur*.

L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

On y trouve une grande partie des enfants de 3-6 ans qui passent 5-8 heures par jour à la maternelle. Les enfants ont la possibilité de prendre un premier contact avec une activité organisée en collectivité. Ces maternelles sont organisées dans les villes comme dans les villages. On pense scolariser presque tous les enfants de 3 à 6 ans, soit 530 000 en 1970.

L'ECOLE GENERALE OBLIGATOIRE DE 10 ANS

Les enfants y sont admis à partir de 6 ou 7 ans. Les huit premières classes (6-14 ans) sont fréquentées par tous les enfants. En huitième, on prévoit de diversifier les études d'après les aptitudes et les intérêts des enfants. Ceux-ci auront la possibilité de faire le choix des compartiments suivants : humaniste (étude des langues), scientifique (maths, physique, chimie), pratique (technique ou agricole) et général. L'école générale obligatoire comprend 2 cycles : le premier cycle (1-4^e classes) où enseignent les instituteurs, et le second cycle (5-8^e classes) dont l'enseignement est assuré par les professeurs. Les dernières recherches pédagogiques préconisent l'emploi progressif des enseignants commençant avec la 3^e classe du premier cycle, surtout pour les disciplines : mathématiques, géographie, physique et langue roumaine. Étant

obligatoire et gratuit, l'enseignement roumain englobe tous les enfants d'âge scolaire. Cet automne, par exemple, sont entrés dans la première classe, plus de 30 000 enfants de six ans et 325 000 enfants de sept ans.

LE LYCEE DE CULTURE GENERALE

A l'issue de l'école générale de huit ans, les enfants peuvent opter pour le lycée de culture générale (ils y sont admis à la suite d'un examen) et ils ont alors encore quatre années d'étude (9-12^e), ou pour les lycées de spécialités (industriels, agricoles, économiques, pédagogiques, sanitaires, techniques). En 1968, ont été admis dans les lycées de spécialités plus de 70 000 élèves. Ceux qui ne peuvent pas entrer dans les lycées de culture générale ou de spécialité, sont obligés de terminer le cycle supérieur de l'école générale obligatoire. Ils continuent ainsi leurs études pendant encore deux ans (9 et 10^e classes).

Après avoir terminé l'école générale de dix ans, les adolescents peuvent entrer dans des écoles techniques ou professionnelles qui préparent des ouvriers et des techniciens pour tous les domaines d'activités. En 1968, plus de 270 000 élèves ont été reçus dans les écoles professionnelles. Le nombre des adolescents qui ont terminé l'école générale est passé de 107 000 (1957) à 298 000 (1967).

Le lycée de culture générale comporte quatre années (9-12^e) et comprend trois sections : *scientifique* (maths, physique, chimie), *humaniste* (langues, philosophie), *classique* (le latin, le grec). Dernièrement, on a organisé aussi dans les grandes villes (Bucarest, Cluj, Iasi, etc.) des *classes spéciales* de mathématique, de chimie, de physique et de langues étrangères. Là, sont sélectionnés les enfants particulièrement doués qui

ont obtenu des résultats excellents dans ces disciplines. Les élèves qui achèvent leurs études au lycée soutiennent ensuite l'examen du baccalauréat. Ils peuvent se présenter à l'examen d'admission dans l'enseignement supérieur. En l'été 1969, nous avons eu la première promotion de jeunes gens issus du lycée de 12 ans.

LES ECOLES SPECIALES

Elles sont destinées aux enfants ayant des déficiences physiques, sensorielles, mentales, etc. Elles existent dans chaque département. Le nombre des élèves par classe est ici réduit (10-15) et on y emploie des enseignants spécialisés. On y prévoit aussi des « classes de récupération », où les enfants apprennent certaines connaissances techniques préparant à différents métiers.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il contribue pleinement à assurer les cadres supérieurs nécessaires à l'économie nationale. Son développement correspond au développement de l'industrie, de la science et de la culture dans notre pays. Les 150 000 étudiants de nos facultés forment une véritable population. On estime qu'un quart environ de la population roumaine poursuit des études et que sur 10 000 habitants, 75 sont étudiants d'université alors qu'en 1938, il n'y en avait que 17. 25 000 jeunes ont été admis cette année dans l'enseignement technique universitaire.

L'Etat a créé toutes les conditions de vie et de travail scolaire : enseignement gratuit, matériel gratuit, laboratoires modernes, cités universitaires, bourses, corps enseignant compétent et enthousiaste.

Une attention particulière est accordée également à la préparation post-universitaire de tout le corps enseignant.

Le perfectionnement de celui-ci a un caractère permanent et se réalise par des stages, des cours d'été, ou des examens. De ce problème se préoccupent les institutions de l'enseignement supérieur ainsi que l'Institut du perfectionnement du corps enseignant de Bucarest (IPCD). Pratiquement, tout enseignant, ingénieur ou médecin, doit participer tous les ans à un stage de perfectionnement ou soutenir un examen de spécialité.

L'Etat encourage et organise une riche activité de recherches scientifiques dans toutes les institutions de l'enseignement supérieur. Souvent, on organise des congrès ou des colloques internationaux qui prouvent la politique de coexistence pacifique promue par notre pays. On pourrait citer, par exemple : le symposium concernant la jeunesse com-

me objet de recherche, celui sur l'éducation des adultes, la Réunion Internationale des experts pour l'éducation de la jeunesse (organisé à Bucarest en décembre 1968 sous l'égide de l'UNESCO) le premier colloque roumano-français d'histoire (octobre 1969, Bucarest), etc.

Répondant aux soins de notre pays envers le développement de l'enseignement national, le corps enseignant s'efforce d'accomplir son devoir pour éduquer la nouvelle génération au service de la nation, assurant ainsi l'essor continu de la culture et de la civilisation du peuple roumain dans la voie de la construction socialiste.

Mihaï HOPULELE

Lycée « B.P. Hasdeu » - Buzau
Roumanie



POUR L'ABONNEMENT 1971 - 1972 VOUS AVEZ REÇU :
848 : Vol AF 017 - Paris - New York
849 : Notre soleil
850 : Une technique moderne d'impression : l'offset
le quatrième et dernier numéro sera :
851 : En Périgord (1 disque S 45 t - 12 dias - 1 livret)

Toutes les campagnes françaises ne sont pas vouées à la grande culture. Certaines conservent encore leurs petites exploitations familiales de polyculture.

Le PERIGORD, avec son bocage, ses champs de tabac, de maïs, de haricots, ou de cornichons, ses volailles, ses riches forêts... est le type même de ces "zones marginales", comme les appellent les spécialistes de la protection de la nature et de l'homme.

A travers la vie quotidienne de deux familles paysannes du pays de Jacouou le Croquant, vous pourrez percevoir tous les problèmes complexes que pose leur insertion dans le monde moderne.